

GESTION DE LA CIRCULATION DES TRAINS : CENTRALISATION À BRUXELLES

Ce lundi 8 décembre, nous avons participé à une réunion « ad hoc » du comité d'entreprise stratégique concernant les RCC et OCC. Pour rappel, nous avons déjà exprimé nos inquiétudes, notamment en sous-commission paritaire nationale, face aux rumeurs de centralisation des OCC.

La direction a confirmé son intention de regrouper, d'ici 2027, tous les agents des OCC (RTS, PACO, permanence conduite et accompagnement) au RCC, Rue de France à Bruxelles sauf les RCCA (groupes et PMR). Les AIT suivront après 2027.

Arguments avancés par la direction :

- Réaliser des économies, impliquant des suppressions d'ETP.
- Réunir tout le monde à Bruxelles pour réduire le temps de résolution des incidents, limiter les suppressions de trains et les compositions dégradées.
- Simplifier les processus, partager l'information et réduire le nombre d'intervenants.



Mais rien n'est clair sur les modalités du transfert : comment, qui, quand ?

La discussion concrète est renvoyée à des réunions de concertation en février et mars 2026.

Nous avons soulevé plusieurs points essentiels :

- **Perte de proximité et de connaissance du terrain** : centraliser à Bruxelles ne garantit pas une meilleure gestion. C'est ce que nous avons déjà évoqué à propos de RTTM, dont la direction n'a jamais prouvé la plus-value. La direction vise à rendre les agents polyvalents pour travailler sur différents districts, au détriment de la connaissance locale.
- **Bien-être au travail** : aujourd'hui, il y a 50 agents par prestation au RCC ; demain, plusieurs dizaines de plus. Quid des nuisances sonores ?
- **Consultation des agents** : la direction s'est surtout inspirée des modèles hollandais et français, et pas de l'expérience des agents.
- **Retrait des RTS des cabines de signalisation** : une erreur. La SNCB n'aura plus de relais au cœur de l'endroit où le trafic est géré.
- **Recrutement à Bruxelles** : déjà compliqué aujourd'hui.

En attendant la concertation, nous centralisons vos questions et organiserons un groupe de travail spécifique.

Vous pouvez poser vos questions en remplissant ce formulaire ou en les transmettant à vos représentants syndicaux locaux.

<https://forms.office.com/e/Bd0kuMbKDt>

